

Maître Marie-Pierre LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Etude CA VERSAILLES
18 rue Parmentier
95200 SARCELLES

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : pecastaing.lieurade@huissier-justice.fr

Etude CA PARIS
19, Avenue Marcel Dassault
93370 Montfermeil

PROCES VERBAL DE CONSTAT



Constat du 23 Novembre 2020

Page 1 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE VINGT TROIS NOVEMBRE

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de la Résidence « LE CHENE POINTU » à Clichy Sous Bois 93, Allée Maurice Audin, allée Jules Védrynes, allée Louis Blériot, pris en la personne de son administrateur judiciaire la SELARL AJAssociés, au capital de 2.539.458 €, immatriculée au RCS Versailles 423 719 178 – dont le siège est 10, Allée Pierre de Coubertin à Versailles, agissant par l'intermédiaire de Maître Franck MICHEL, administrateur judiciaire.

Et pour lequel domicile est élu à Pavillons sous Bois – 93320 – 14, Allée Michelet, au Cabinet de Maître Thierry BAQUET, membre de la SCPA DOMINIQUE DROUX & BAQUET, Avocats au Barreau de la Seine Saint Denis, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal de Grande Instance et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement afin de saisie immobilière délivré en date du 17 Juin 2020 par acte du ministère de Maître Grégory HAMON, Huissier de Justice à PROVINS- 77.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis 5, Allée Frédéric Ladrette à CLICHY SOUS BOIS, **Lot numéro 542**, 4^{ème} étage, 1^{ère} porte, dont est propriétaire * et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition,

**Je, Marie-Pierre LIEURADE Huissier de justice sis 19, Avenue Marcel Dassault
93370 - MONTFERMEIL, soussignée,**

Me suis transportée ce jour, 5 Allée Frédéric Ladrette à CLICHY SOUS BOIS - 93 où sur place, j'ai constaté ce qui suit :

Constat du 23 Novembre 2020

Page 2 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



CONSTATATIONS

Remarques générales :

Il s'agit d'un appartement situé dans une résidence sous administration judiciaire.

L'immeuble de type barre HLM élevé d'un sous-sol, date des années 1960.

Le gros œuvre est édifié de béton, les façades sont sous enduits projetés et la toiture est plate constituée d'un toit terrasse.

L'immeuble est implanté sur un terrain avec parkings extérieurs en pied d'immeuble. La résidence dispose d'espaces verts peu entretenus. Les chemins d'accès à la résidence sont en mauvais état.

L'immeuble dispose d'un ascenseur hors état de fonctionnement. L'accès se fait par une porte d'entrée non sécurisée dont le vitrage est cassé, l'interphone ne fonctionne pas.

La résidence est située dans le quartier du Chêne pointu. Il s'agit d'un quartier très défavorisé composé majoritairement de résidences de copropriété sous formes de barres type HLM en mauvais état, la plupart sous administration judiciaire.

L'hôtel de ville est situé à environ 500 mètres et l'hôpital de Montfermeil à moins de 3 kilomètres.

Les commerces sont accessibles à pied (un petit centre commercial est situé à moins de 100 mètres), un supermarché LECLERC est situé à moins de 2 kilomètres. Les écoles, collège et lycée sont accessibles à pied ainsi que les services publics.

Le quartier est desservi par la ligne de TRAMWAY T4.

La desserte routière d'accès aisée avec la proximité de la route D117 qui relie Chelles et le Raincy ainsi que par la route D370, qui permet de rejoindre la Route Nationale 3 et Noisy le Grand.

Le système chauffage est collectif.

Les parties communes :

Il y a quatre appartements par palier.

Le sol est recouvert de carrelage à l'état d'usage.

La peinture recouvrant les murs est en mauvais état.

Le faux-plafond est composé de plaques fixées sur des rails en très mauvais état, manquantes à de nombreux endroits.



2.

Je frappe alors à la porte.

Une femme m'ouvre.

Après lui avoir décliné mes nom et identité, et indiqué l'objet de ma mission, elle me déclare ne pas s'y opposer.

Elle me déclare se nommer *, être locataire et occuper les lieux avec ses 3 enfants et régler un loyer de 750 € par mois.

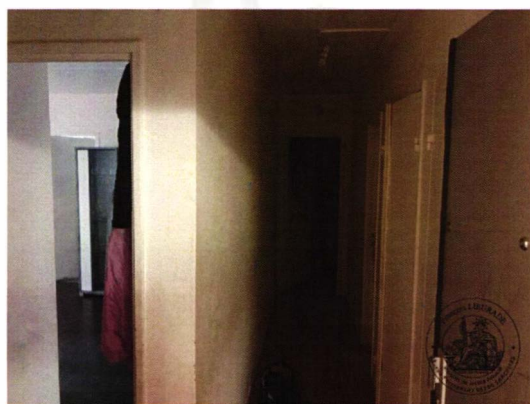
L'entrée :

L'entrée dessert plusieurs pièces.

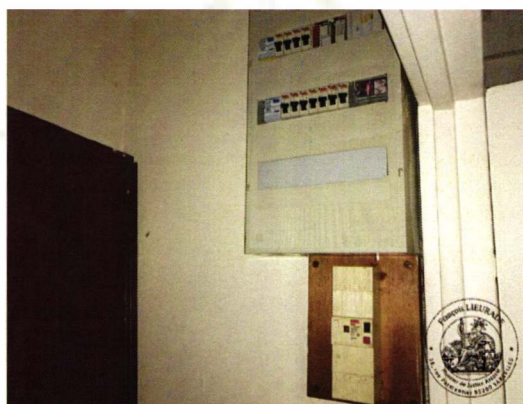
Le linoléum recouvrant le sol est à l'état d'usage.

La peinture des murs et plafond est à l'état d'entretien.

L'équipement comprend un point lumineux central, un système de disjoncteurs.



3.



4.

Constat du 23 Novembre 2020

Page 4 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



La cuisine :

Le carrelage recouvrant le sol est à l'état d'entretien.

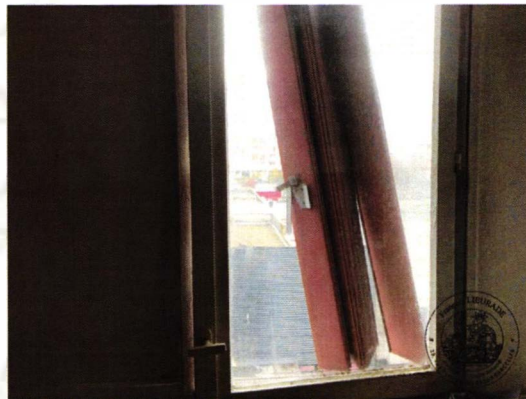
La peinture recouvrant les murs et plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un évier en inox à un bac, avec son robinet.
- Une fenêtre, simple vitrage, à deux vantaux : les volets sont cassés.



5.



6.

Le salon :

Le linoléum recouvrant le sol est à l'état d'entretien.

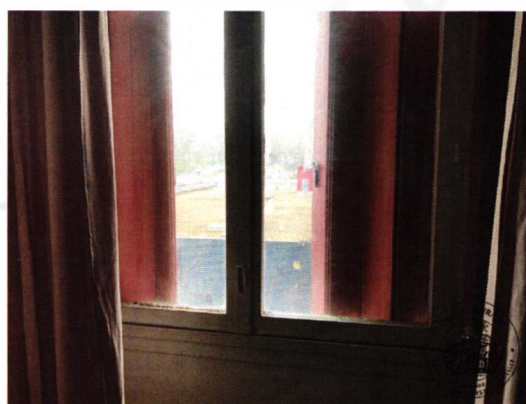
La peinture recouvrant les murs et plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre simple vitrage, à deux vantaux mobiles.



7.



8.

Constat du 23 Novembre 2020

Page 5 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



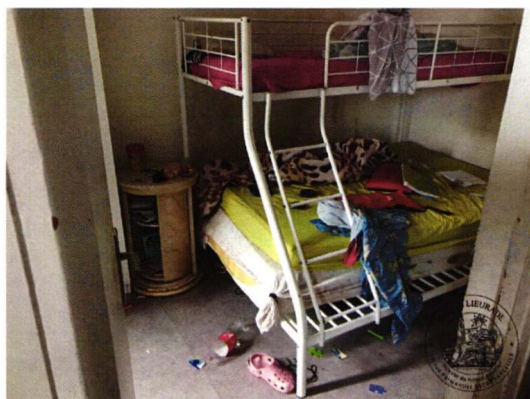
La chambre 1 :

Le sol est recouvert de dalles de linoléum à l'état d'entretien.

La peinture recouvrant les murs et plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une porte fenêtre, simple vitrage, et deux vantaux fixes.



9.



10.

La chambre 2 :

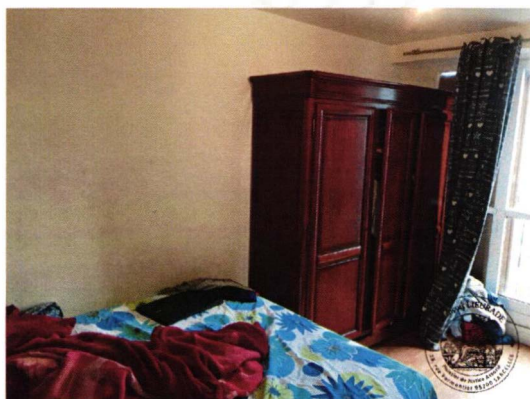
Le sol est recouvert de dalles en linoléum à l'état d'entretien.

La peinture recouvrant la toile des murs est en mauvais état.

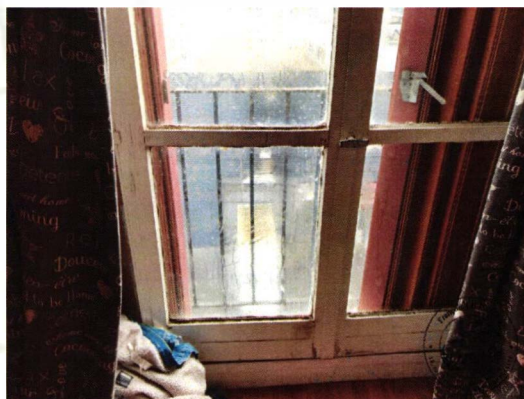
La peinture recouvrant le plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une double porte fenêtre, simple vitrage.



11.



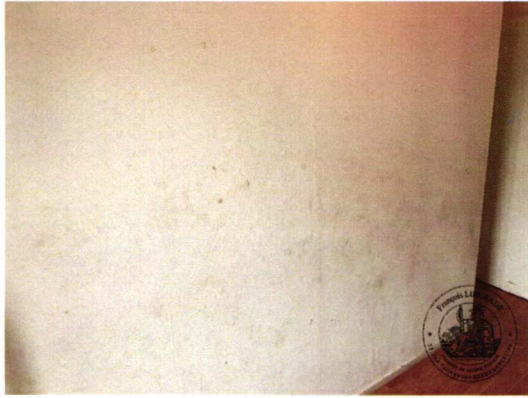
12.

Constat du 23 Novembre 2020

Page 6 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





13.

Les toilettes :

Le carrelage recouvrant le sol est à l'état d'entretien.

La peinture recouvrant les murs et plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC et son abattant.



14.

Constat du 23 Novembre 2020

Page 7 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



La salle de bain :

Le carrelage recouvrant le sol est à l'état d'entretien.

La faïence et la peinture recouvrant les murs sont à l'état d'usage.

La peinture recouvrant le plafond est à l'état d'entretien.

L'équipement comprend :

- Un lavabo sur colonne et son robinet mitigeur, à l'état d'entretien.



15.



16.

LE PRESENT PROCES VERBAL DE CONSTAT EST DRESSE POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.



Constat du 23 Novembre 2020

Page 8 sur 8

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

